



Lettre n°3 – Juillet 2016

Éditorial

Le projet de construction de la salle communale à Chemiré-en-Charnie est en route. Pour autant, la consultation des entreprises pour sa mise en œuvre ne sera lancée que si nous avons le soutien des collectivités et de l'Etat, notre commune ne pouvant s'y engager seule.

Aujourd'hui, les architectes ont présenté l'avant-projet, les études de faisabilité sont en cours, les demandes de subventions sont faites.

Vous trouverez dans cette lettre les différents aspects de ce dossier qui est un enjeu important pour les habitants de notre commune et des alentours.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle lettre d'information.

Bel été à tous.
Le Maire
Michel COUTELLE



Le projet de la salle communale

Un enjeu pour notre commune

Chemiré-en-Charnie est une petite commune (223 habitants au dernier recensement).

Elle permet aux personnes les plus âgées de vivre chez elles grâce aux services délivrés par les collectivités, les associations, les commerces ambulants, grâce à la navette, et aussi grâce à la solidarité dans les familles et entre voisins.

Les couples s'y installent, les familles s'agrandissent et les enfants sont de plus en plus nombreux.

Elle se situe dans un environnement vallonné et forestier qui attire les randonneurs à pied, à vélo, à cheval, les chasseurs et les pêcheurs à l'étang d'Étival ou sur le Palais.

La commune est attentive aux liens entre ses habitants. Ils constituent sa raison d'être. C'est pourquoi la salle communale est le lieu nécessaire pour organiser des moments festifs, vivre des événements marquants, partager des activités culturelles... Il s'agit bien de garder sur le territoire de Chemiré-en-Charnie, un lieu de rencontres, de réunions, de fêtes où chacun y a sa place.

La salle municipale participe à l'attractivité d'une commune.

Les étapes du projet de construction de la salle communale

- Réunions de travail avec l'architecte
- Présentation de l'avant-projet sommaire, puis définitif
- Présentation du projet avec le coût
- Dépôt de la demande de permis de construire
- Demandes de subventions (Préfecture, Collectivités territoriales, élus, Etat)
- Consultation des entreprises
- Lancement des travaux

Un financement multiple associant l'Etat, la Région et la commune

La commune de Chemiré-en-Charnie a une gestion comptable équilibrée. Ces dernières années, elle a réalisé des investissements lui permettant d'envisager aujourd'hui le projet de construction d'une nouvelle salle.

L'apport du terrain sur lequel sera construite la salle ajouté aux 40% du budget global des travaux projetés, constituent la contribution communale. L'implantation du bâtiment sur la zone du jeu de boules du terrain communal préservera le bâti existant.



Le conseil municipal décide de solliciter le concours de l'Etat et du Conseil Régional dans le cadre des politiques publiques de soutien à la vitalité du monde rural et aux investissements des communes.

En avril dernier, nous apprenons que le dossier déposé auprès de l'Etat n'est pas retenu. En effet, Monsieur le Sous Préfet de La Flèche indique, dans son courrier de réponse, que compte tenu du nombre important de demandes de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, notre dossier n'a pu être retenu.

Concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le dossier est déclaré complet par la sous-préfecture de La Flèche, mais nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de subvention et du taux.

Le dossier déposé au Conseil Régional est à l'étude.

Un bâti fonctionnel et respectueux de l'environnement

Les architectes, Monsieur et Madame Rousseau, ont proposé un avant-projet au conseil municipal conformément au cahier des charges qui leur avait été remis.

La salle sera **économe en énergie** de par la grande performance thermique de son enveloppe et les bénéfices apportés par une architecture bioclimatique.

Quelques chiffres

255 m² est la surface utile.

140 m² est la superficie de la salle partageable en deux.

9 mois est la durée prévisionnelle des travaux.



Un concert fanfare à Chemiré !

Chaque année, le 21 juin est la journée toute en musique et Chemiré a été à la fête grâce à l'Espérance de Loué.



Les matériaux utilisés à l'intérieur sont choisis pour **leur confort et leur qualité**.

Le bois est un des matériaux privilégiés. Ainsi, le sol de la salle sera revêtu d'un parquet en bois debout. Certaines poutres seront apparentes, les murs de façade en ossature bois seront bardés en clin.

Le parpaing en cloison entre la salle, la cuisine et les sanitaires sera recouvert d'un enduit.

Le carrelage habillera l'office, la cuisine et les sanitaires pour assurer l'hygiène réglementaire.

Des panneaux rayonnants assureront la diffusion du chauffage.

Une attention particulière en matière **d'accessibilité et de sécurité** est apportée à la construction.

La fanfare est venue nous offrir un concert avec tambours et grosse caisse, trompettes et cors d'harmonie et un instrument de percussion tout à fait particulier : le xylophone métallophone à bretelles.

Ce sont près de vingt musiciens de tous âges qui ont su réchauffer les 50 personnes présentes en ce premier jour d'été !





Retrouvons nos repères !

Il faut habiter le village et alentours pour se rendre compte que sans les cloches et le coq rien ne va plus !

Combien de pannes d'oreiller et de repas décalés à cause de deux cloches qui ne sonnent plus ?!

L'entreprise Bodet a été chargée de rétablir la situation. Les cloches sont des pièces appartenant au patrimoine de la commune même si elles ne sont pas datées. L'église de Chemiré-en-Charnie est dotée de deux cloches. L'une est estimée à 466 kg et la seconde à 227 kg, bien loin de la plus grosse cloche du monde qui pèse 220 tonnes ! Elles ont été décorées par le fondeur.

Les réparations ont porté sur la centrale électrique de commande des cloches.

Le saviez-vous ?

Une cloche sonnant à la volée exerce en moyenne 60 mouvements de balancement par minute. Soit 131400 mouvements de balancement et de coups de battant pour un angélus de 2 minutes 3 fois par jour...

Après 10 ans de paralysie, le coq reprend du service

Il faisait gris lorsque le coq fut délogé du sommet de l'église et ce n'est pas la girouette qui aurait indiqué le contraire si elle avait fonctionné.



En un tour de main, l'entreprise Toqué d'Épineu Le Chevreuil a réparé le tout et réalisé l'entretien général de la toiture (démoussage, nettoyage des descentes d'eau ainsi que le remplacement d'ardoises)

Il faisait nettement plus beau au moment de la réinstallation du coq.





Le calendrier des manifestations organisées par l'Association Animation Loisirs ou la LBN

Le concours des maisons fleuries

Les membres du jury sont passés le 9 juillet par une belle journée ensoleillée. Les résultats seront affichés prochainement.

La Saint Gilles

Le loto se déroulera le samedi 3 septembre 2016

Le repas cochon grillé sera dégusté le dimanche 4 septembre 2016

Un spectacle de rue

« Les contre-visites guidées » par Jérôme Poulain se donnera le 24 septembre 2016.

Repas « pot-au-feu » est fixé le 19 novembre 2016

Le spectacle de Noël se fera un samedi après-midi de décembre (à préciser)



L'État civil

Au cours du 1^{er} semestre, nous avons appris le décès de Monsieur Bernard Aubert. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille

Madame Caroline Eloi et Monsieur Romain Gaugain se sont mariés. Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.



Ouverture de la Mairie **Ouverture d'été**

Du 1^{er} juillet au 31 août la mairie sera ouverte au public
le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h

A partir de septembre

Les mardis de 10h à 12h et de 14h à 18h

Les vendredis de 14h à 18h

Les premiers et troisièmes samedis du mois de 10h à 12h



mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr



<http://www.chemireencharnie.mairie72.fr/>